





REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le club automobile Jacques MINARD de PONT-AUDEMER organisent le 28^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINE/PONT-AUDEMER, le dimanche 11 octobre 2020 sous les présidences d'honneur de :

M.LEROUX Michel	Maire de Pont-Audemer
M.LEHONGRE Pascal	Président du Conseil départemental de l'Eure
Mme TAMARELLE VERHAEGHE Marie	Député de la 3 ^{ème} circonscription, département de l'Eure
	Maire de Saint-Philbert-sur-Risle
M.MURE Alain	
M QUESNOT Jean-Claude	Maire de Saint-Georges-du-Vièvre
M.LEROUX Philippe	Maire du Mesnil-Saint-Jean
	Maire de Lieurey
M.LUNEL Dominique	Président de la ligue régionale du Sport Automobile de Normandie
PROGRAMME - HORAIRES	
Parution du règlement :	après réception du visa
Ouverture des engagements :	dès parution du règlement
Clôture des engagements :	le 28 septembre 2020
Parution du carnet d'itinéraire :	le 10 octobre 2020 de 8h30 à 17h30
	Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer
<u>Dates et heures des reconnaissances</u> :	le 10 octobre de 9h à 18h30
Vérifications des documents :	le 10 octobre 2019 de 13h à 17h30
	sur heures de convocation
Lieu : 1 ^c	er étage, salle d'Armes, place Charles de Gaulle à Pont-Audemer
<u>Vérifications des voitures</u> :	le 10 octobre 2020 de 13h15 à 18h
	sous chapiteau, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
Parc fermé :	le 10 octobre 2020 à partir de 13h30
	rue Augustin Hébert, le long du Collège Pierre et Marie Curie
	oser sous chaque voiture une bâche étanche. Parc gardé la nuit
	rt : le 11 octobre 2020 à 8h, podium, rue Augustin Hébert
	le 10 octobre 2020 à 17h30 à salle d'Armes, 1 ^{er} étage
	art : le 10 octobre 2020 à 19h, affichage sur
	d'entrée salle d'Armes place Charles de Gaulle à Pont-Audemer
-	artsle 10 octobre 2020 à 19h sur porte d'entrée, salle d'Armes
	. le 11 octobre 2020, affichage sur porte d'entrée, salle d'Armes
·	sur Podium à Pont-Audemer
	rue Augustin Hébert, puis mise en Parc fermé des véhicules
·	le 11 octobre 2020 sur parking
	rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
	Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
	11 octobre 2020, salle d'Armes
	age porte d'entrée, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
-	le 11 octobre 2020
·	Publication des 5 premiers du scratch et 1 ^{er} équipage féminin
La remise des prix suivra sur le Podium 3	0 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine et le Team Jacques Minard organisent en qualité d'organisateur administratif et technique le 28ème Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer, le dimanche 11 octobre 2020. L'épreuve compte pour la Coupe de France 2021 – coefficient 2.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 12/08/2020 sous le numéro 45 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 399 en date du 12/08/2020

Comité d'Organisation

prévu et notamment le	re 1 ^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA
Les organisateurs s'eng	ent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement
	Dimanche 11 octobre 2020 de 6h à 19h30
Date/heure :	Samedi 10 octobre 2020 de 13h à 19h
Lieu :	Salle d'Armes, 1 ^{er} étage, place Charles de Gaulle, 27500 – Pont-Audemer.
<u>Permanence du Rallye</u> :	
Email :	rvoisin@rallyegt.fr
Téléphone :	
Secrétariat du Rallye : Sa	d'Armes, place Charles de Gaulle – 27500 - Pont-Audemer.
Président : Martial Sauss	e ASA Boucles de Seine – Soizik Saussaye Team Jacques Minard

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Marc AUBERT
	Christian BOUCHARD
Directeur de Course P.C. :	
Directeur de Course Adjoint P.C.:	Lucien VARANGLE
D.C. administratif P.C	François JARDIN
Médecin Chef Urgentiste	
Médecin	
Commissaires Techniques :	
	Patrick GUILLEUX
Chargés des relations avec les concurrents (CS):	Myriam MAWDSLEY
Chronométreurs :	
Chargés des relations avec la presse :	Soizik SAUSSAYE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer **compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021**, Coeff.2 –

1.3P. VERIFICATIONS

<u>Vérifications administratives</u> : <u>Les heures de convocation aux vérifications administratives</u> seront publiées sur le site internet de l'épreuve : <u>www.asabouclesdeseine.org</u>.

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org Vérifications techniques : les éventuels démontages se dérouleront au Garage Pièces-Auto, Z.I. St-Ulfrand, 27500 − Pont-Audemer. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

RALLYGT – 55, route principale 27440 – GAILLARBOIS-CRESSENVILLE

Email: rvoisin@rallygt.fr - Port. 06.51.77.62.54

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :.....310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :620 €

3.1.12P. La demande d'engagement <u>ne sera acceptée</u> que si elle est <u>accompagnée du montant des</u> <u>droits d'engagement</u>.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

<u>L'assistance sera autorisée</u> à : rue de Gaillon, chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à Impasse des Mésanges : du samedi 10 octobre de 9h au dimanche 11 octobre à 20 h. – <u>Un sens unique sera établi</u>.

Les assistances seront placées par les organisateurs. <u>Les emplacements seront limités</u> pour les véhicules.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (frais de remise en état à leur charge).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer représente un parcours de 117,900 km.

Il est divisé en 3 étapes et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900km.

Les épreuves spéciales sont :..... E.S. 1-3-5 : longueur de 8,200 km

..... E.S. 2-4-6 : longueur de 5,100 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'absence d'un concurrent à la remise des prix non excusé auprès de l'organisateur administratif lui fera perdre le bénéfice de ses prime et/ou coupe.

Classement scratch:	1 ^{er} : 280€	2 ^{ème} : 260€	3 ^{ème} : 240€	4 ^{ème} : 220€	5 ^{ème} : 200€
Classement par classes	de 4 à 9	10 à 15	16 et plus		
1 er	310 €	310€	310€		
2 ^{ème}	115€	120€	130€		
3 ^{ème}	coupe	90€	110€		
4 ème			70€		
5 ^{ème}					
Classe de 1 à 3 partants (50%)	155€				

Equipage féminin : 1 ère : 90€ - 2 ème : 70€

<u>Commissaires</u>: Chaque commissaire licencié recevra un chèque de 12 € (**Signature obligatoire du listing de présence le matin de l'épreuve au responsable des commissaires de chaque E.S.**) Chèque envoyé par voie postale, si celui-ci n'est non remis au point stop.

Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire au point stop au responsable des commissaires de l'E.S.

Regroupements de prix et coupe pour : les classes A/FA7 – A/FA7k – A/FA7S sous la classe A7
R3C – R3D – R3T sous la classe R3.

R2B - R2C - R FR2 - R2J regroupement sous la classe R2. - R1A - R1B regroupement sous la classe R1.- GT9 - GT 10 - GT +15 sous la classe GT